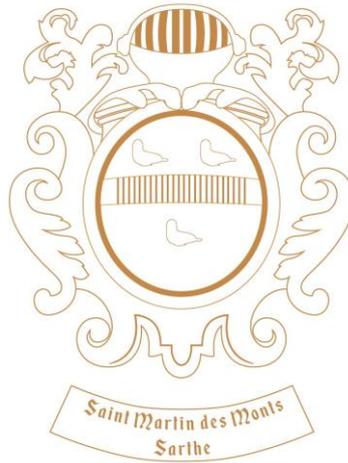


# BULLETIN MUNICIPAL



Année 2023



**La race Saosnoise est de retour dans les prairies de St Martin.**

*Photo d'Arielle PARIS lauréate du prix du public pour le concours France Nature Environnement Sarthe sur le thème « habitants du paysage », ferme de La Vallée, Lucas PARIS*



## LE MOT DU MAIRE ET DE SON EQUIPE

Chères Saint Martinoises, Chers Saint Martinois,

Arrivés à mi-mandat, c'est l'occasion de tracer un premier bilan d'étape et de remercier les membres de mon équipe municipale.

Notre village vient de se voir décerner 3 pétales (sur 5 maximum) le jeudi 09 novembre 2023 au concours départemental de fleurissement « Paysages de nos Villes et Villages fleuris » de la Sarthe à TELOCHE. Le jury composé de représentants de Sarthe tourisme, du Département et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement nous a attribué cette récompense pour notre première participation. C'est un encouragement prodigué par nos visiteurs du jury, qui un après-midi du mois de juin, après avoir arpenté les rues de notre village et être tombé sous son charme, nous encouragent maintenant à poursuivre l'embellissement de nos maisons et jardins, de nos trottoirs et murs de pierres anciennes, de nos maisons et à semer, planter ... roses trémières, capucines, giroflées, pensées, iris, glaïeuls, tulipes, jacinthes....

Autre bonne nouvelle, l'émergence de quatre nouvelles habitations au cœur de notre village se précise. Les géomètre et architecte sont au travail et la mise sur le marché des 4 terrains est pour l'année prochaine. Ces nouvelles maisons que nous espérons peuplées d'enfants contribueront à apporter de la vie et un nouvel essor à ce nouveau lotissement auquel le conseil municipal a donné le nom de Nicolas EDET pour honorer notre champion cycliste Saint Martinois qui a porté le nom de notre village et département dans de nombreuses victoires en France et à l'étranger.

Une nouvelle signalétique de notre adressage, bourg et hors bourg, sera mise en place dès le début de 2024. Des plaques d'adresse ainsi que leurs supports seront mis à la disposition de chacun, il reviendra à chaque habitant de procéder à son installation.



Il n'échappe à personne que d'importants bouleversements climatiques affectent au quotidien notre planète, notre pays, notre région... Ils nous obligent à repenser nos comportements, nos pratiques et nos choix de consommation. Le réchauffement climatique n'est plus un scénario de science-fiction mais bien une terrible réalité... C'est pourquoi devant l'urgence d'agir, le gouvernement a demandé à chaque département d'accélérer l'implantation des énergies nouvelles et de définir dans chaque commune des zones favorables à leur installation : éoliennes, solaire, méthanisation, etc. Une concertation a été engagée avec les populations pour prendre connaissance des cartes d'implantations proposées et donner leur avis. Cette concertation a eu lieu le mercredi 08 novembre à la mairie de St Martin.

Fort heureusement nous avons pu voir la menace de la COVID s'éloigner progressivement au fil des mois de 2023 et ... notre vigilance sanitaire s'abaisser. Cependant restons sur nos gardes et n'hésitons pas à reprendre l'usage des masques et des distances pour mieux nous protéger.

Enfin j'invite chacun à retrouver ses yeux d'enfant devant nos illuminations de Noël qui habilleront St Martin en cette fin d'année 2023 et début 2024. C'est aussi l'opportunité de vous souhaiter de très heureuses fêtes de fin d'année avec vos familles et vos proches.

En attendant je vous invite à nous retrouver à notre cérémonie des vœux pour notre traditionnelle rencontre de partage le samedi 13 janvier 2024 à 16 h, dans la salle municipale.

Avec l'équipe municipale, nous vous souhaitons un avenir porteur de joie, bonheur, santé et compréhension mutuelle pour l'année 2024.

Le Maire, Patricia EDET





## COMMISSIONS MUNICIPALES POUR 2020-2026

### Conseil Municipal :

- Mme Patricia EDET, *maire*
- Mme Cécile RICHARD, *1<sup>ère</sup> adjointe*
- M. Jacques BROUARD, *2<sup>nd</sup> adjoint*
  
- Mme Noémie BARBIER, *conseillère municipale*
- M. Charles BLOT, *conseiller municipal*
- Mme Dorothée BORUTA, *conseillère municipale*
- M. Frédéric DOITEAU, *conseiller municipal*
- Mme Pamela GAUCHER, *conseillère municipale*
- Mme Nicole PELTIER, *conseillère municipale*
- M. Guillaume WAGNER, *conseiller municipal*

### Commissions municipales :

- Travaux et finances :
  - L'ensemble du Conseil Municipal
- Commissions présidées par Mme Cécile RICHARD :
  - Pour la communication et la création d'évènements intergénérationnels : Mmes Noémie BARBIER, Patricia EDET, Pamela GAUCHER et Nicole PELTIER, ainsi que Mrs Charles BLOT, Jacques BROUARD et Guillaume WAGNER
  - Pour la rédaction du bulletin municipal : Mmes Patricia EDET et Nicole PELTIER, ainsi que Mrs Charles BLOT, Jacques BROUARD et Guillaume WAGNER
  - Pour la communication auprès des habitants (site internet) : Mme Patricia EDET et M. Jacques BROUARD
- Commission présidée par M. Jacques BROUARD :
  - Pour le Perche Sarthois et le patrimoine : Mmes Patricia EDET et Nicole PELTIER, ainsi que M. Frédéric DOITEAU



## **Désignation des représentants aux différents organismes :**

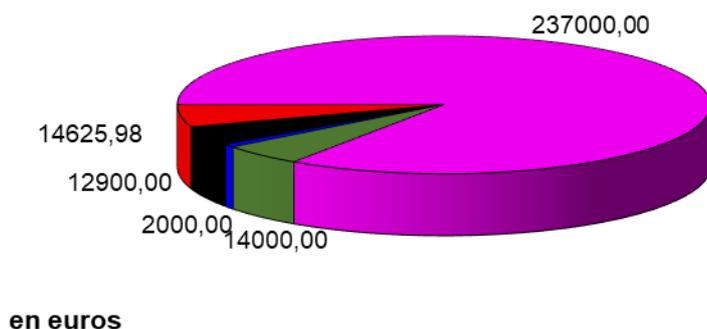
- **Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (conseillers communautaires) :**
  - Titulaire : Mme Patricia EDET
  - Suppléante : Mme Cécile RICHARD
  
- **Pays du Perche Sarthois :**
  - Titulaire : M. Jacques BROUARD
  - Suppléante : Mme Cécile RICHARD
  
- **SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de la Vive Parence :**
  - Titulaires : M. Jacques BROUARD et Mme Cécile RICHARD
  - Suppléants : Mme Nicole PELTIER et M. Frédéric DOITEAU
  
- **Commission communale des impôts directs :**
  - Titulaires : Mrs Philippe PARIS, Jacques BOULLANGER et Jean-Pierre THOMAS ainsi que Mmes Lucette JULEN, Noémie BARBIER et Pamela GAUCHER
  - Suppléants : Mrs Patrice GUY et Charles BLOT ainsi que Mmes Nicole PELTIER, Dorothée BORUTA et Cécile RICHARD
  
- **Correspondant à la défense :**
  - M. Guillaume WAGNER
  
- **Commission de contrôle des listes électorales :**
  - Titulaire : Mme Noémie BARBIER
  - Suppléant : M. Charles BLOT
  
- **Commissions thématiques permanentes communautaires :**
  - Solidarité, jeunesse et sports : Mme Patricia EDET et M. Frédéric DOITEAU
  - Agriculture et ruralité : M. Charles BLOT
  - Environnement : M. Jacques BROUARD
  - Tourisme, culture et communication : Mme Nicole PELTIER
  - Finances : Mmes Patricia EDET et Cécile RICHARD
  
- **Correspondant à la sécurité routière :**
  - M. Jacques BROUARD



## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023

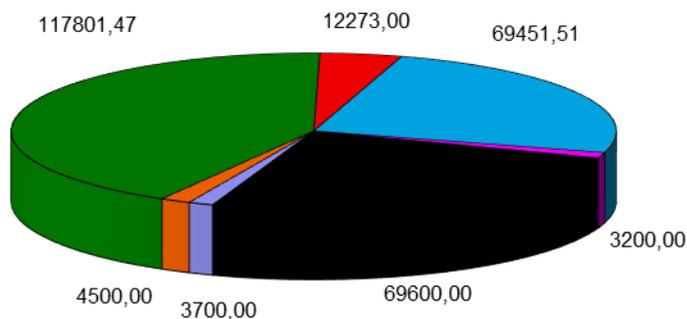
### Dépenses d'investissement : 280 525,98 €

	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
travaux	237 000,00	84,48
matériel et mobilier	14 000,00	5,00
logiciels informatiques	2 000,00	0,71
remboursement capital des emprunts (11 400 €) et cautions (1 500€)	12 900,00	4,60
déficit reporté de 2022	14 625,98	5,21



### Recettes d'investissement : 280 525,98 €

	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
virement de la section de fonctionnement	117 801,47	42,00
excédent de fonctionnement capitalisé	12 273,00	4,37
dépôts et cautionnement (1 500€) et emprunt d'équilibre (67951,51 €)	69 451,51	24,76
dotation aux amortissements	3 200,00	1,14
subventions : Communauté Communes, Etat, Région, Conseil Dépt	69 600,00	24,81
FCTVA (3500 €) - Taxe aménagement (200 €)	3 700,00	1,32
remboursement avance du budget assainissement	4 500,00	1,60

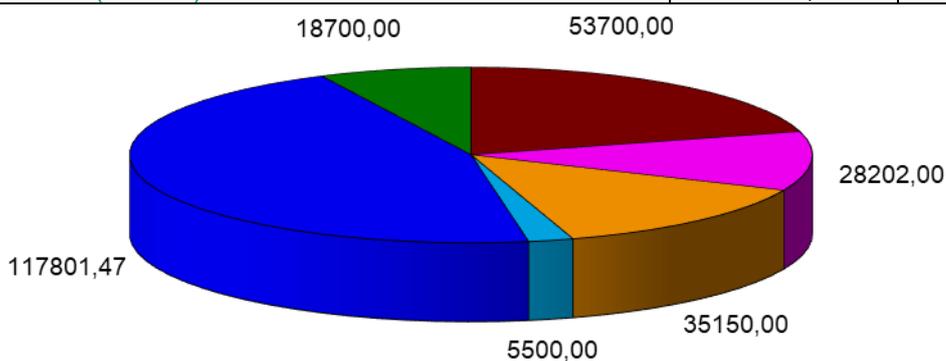




## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

### Dépenses de fonctionnement : 259 053,47 €

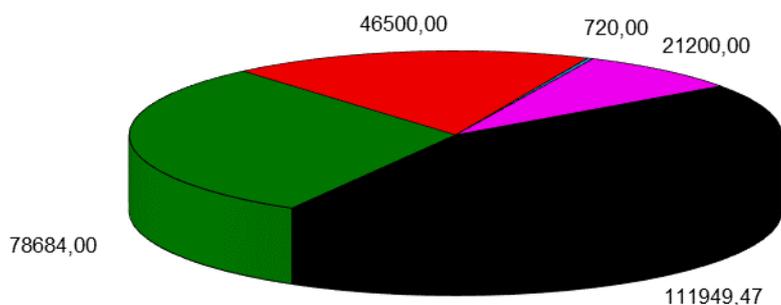
	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
charges à caractère général	53 700,00	20,73
charges du personnel	28 202,00	10,89
autres charges de gestion courante	35 150,00	13,57
charges financières	5 500,00	2,12
virement en investissement	117 801,47	45,47
atténuation de produits (14 500 €) et dotation aux amortissements (4 200 €)	18 700,00	7,22



en euros

### Recettes de fonctionnement : 259 053,47 €

	Somme en euros (€)	Pourcentage (%)
impôts et taxes	78 684,00	30,37
dotations, subventions et participations	46 500,00	17,96
produits des services et du domaine	720,00	0,28
autres produits de gestion courante (locations)	21 200,00	8,18
excédent reporté de 2022	111 949,47	43,21



en euros



## LES TRAVAUX en 2023

### **Effectués :**

- Remise en fonctionnement de la sonnerie de la cloche de l'Eglise avec radio transmission
- Création d'un site internet pour la commune
- Achat de 2 radars pédagogiques
- Réfection de la route communale VC102, 1<sup>ère</sup> tranche
- Travaux d'empierrement du futur chemin d'accès derrière l'Hospice Léonie en vue de la construction d'une maison individuelle

### **En cours :**

- Changement des panneaux de lieudits et de rues
- Réfection de la route communale VC102, 2<sup>nd</sup>e tranche
- Changement des portes d'entrée, des fenêtres et des volets sur les 3 logements communaux de l'Hospice Léonie
- Futur lotissement « Nicolas EDET » : en attente du permis d'aménagement

### **En projet :**

- Travaux dans l'Eglise : désordre sur la charpente et/ou la maçonnerie, en attente d'un diagnostic de l'Architecte des Bâtiments de France
- Audit énergétique sur les bâtiments communaux (mairie/salle, les 3 logements de l'Hospice Léonie et la maison du PN)
- Création d'un verger solidaire sur le terrain à proximité de la station d'assainissement des eaux usées



## AGENDA 2023

- **Messe célébrée dans notre Eglise :**

Le samedi 25 mars, une messe a été célébrée dans notre Eglise afin d'inaugurer notre cloche, qui sonne toutes les heures de 7h à 20h sauf le dimanche à partir de 9h.

L'avez-vous entendue ?

Nombre d'entre vous étaient présents et nous vous en remercions.





- **Cérémonie du 08 mai :**

Comme tous les 08 mai, une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts, de la stèle ainsi qu'au cimetière.

Nous avons également célébré les Justes en présence de Sylvie et Myriam RAB, les deux filles d'Albert.

Suite à une publication sur le site de Yad Vashem, Sylvie a pris contact avec Patricia et Cécile.

Cette rencontre a permis d'échanger sur l'histoire de sa famille.

Sylvie, avec beaucoup d'émotion, a tenu à rappeler que son papa, Albert, évoquait fréquemment la commune et la vie de la famille RAB à St Martin.





- **Fête du village, 1<sup>er</sup> juillet :**

A l'initiative de l'équipe municipale, le village s'est réuni sur l'espace jeux de la mairie.

Dans une atmosphère conviviale, les habitants se sont retrouvés autour d'animations.

Les enfants ont pu profiter de tours de poneys. A ce titre, nous remercions Camille et Mathis, du Haras de la Pellois, qui les ont mis gracieusement à disposition.

Les jeux prêtés gratuitement par Jérôme TOBEILEM, de « A Tous Jeux », ont permis à tous, petits et grands, de passer d'agréables moments.

La soirée a été animée par Philippe et Nadine ROUSSELLE, de Alpha NP, jusqu'au petit matin.





- **Paysages de nos Villes et Villages fleuris :**

Suite à une inscription, gratuite, à la démarche « Paysages de nos Villes et Villages fleuris » 2023, un jury composé de 4 membres est venu dans notre village le 22 juin dernier.

La remise des prix a eu lieu le 09 novembre à TELOCHE, et nous sommes heureux de vous annoncer que **notre commune a obtenu 2 prix :**



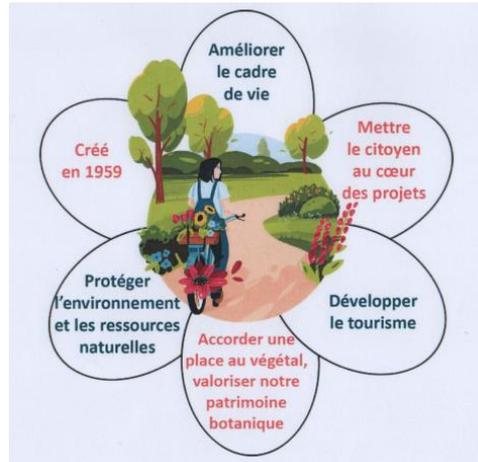
**Avis de la commission :** « Agréable surprise pour une première présentation. Avec une réelle envie de bien faire. Nous encourageons à poursuivre cette voie et à vous appuyer sur des conseils extérieurs. »



Avec de tels résultats pour une première inscription, nous sommes prêts à retenter l'aventure pour 2024 !!



Les objectifs :



Quelques chiffres :

En France : 2 000 membres de jury et 4 600 communes labellisées 1 à 4 fleurs

En Pays de Loire : 72 membres de jury dont 12 élus régionaux et 324 communes labellisées

En Sarthe :





- **Cérémonie du 11 novembre :**

Comme tous les 11 novembre, des gerbes ont été déposées au pied du monument aux morts et sur la tombe de Mr Georges GUERIN, un ancien combattant blessé en 14/18.

- **Messe célébrée dans notre Eglise :**

L'office de la paroisse du Val d'Huisne s'est déroulé dans notre Eglise le dimanche 12 novembre.

Environ 140 personnes ont assisté à la messe célébrée par le Père Antoine. De mémoire de St Martinois notre Eglise n'avait jamais connu une telle affluence !



- **Pour nos jeunes de moins de 12 ans :**

Des animations et des jeux de Noël ont réuni les enfants de la commune et ceux de VILLAINES LA GONAIIS, le dimanche 03 décembre 2023.

31 enfants de SAINT MARTIN DES MONTS ont été conviés à cet après-midi.

- **Pour nos aînés et nos deux agents communaux :**

29 habitants de notre commune, ainsi que nos deux agents communaux ont reçu 20 euros de chèques cadeaux « Acheter Fertois ».

Ces chèques cadeaux seront à dépenser selon leurs envies dans toutes les enseignes partenaires du réseau « Acheter Fertois ».



## AGENDA 2024

- Samedi 13/01/2024, cérémonie des vœux à 16h
- Du jeudi 18/01/2024 au mercredi 17/02/2024, recensement de la population

Rosiane BROUARD, habitante de notre commune, sera notre agent chargé du recensement de la population.

Elle passera à votre domicile pour vous déposer les documents nécessaires à votre déclaration soit sur papier, soit par internet.



Nous vous demandons de bien vouloir lui réserver le meilleur accueil.

- Mercredi 08/05/2024, 10h30, dépôt de gerbe au monument aux morts
- Samedi 01/06/2024, à partir de 16h, fête du village >> plus d'infos à venir
- Dimanche 09/06/2024, de 8h à 20h, élections Européennes



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- **Inscriptions sur les listes électorales :**

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à venir se faire connaître à la mairie afin de s'inscrire sur les listes électorales et ce munis de leur carte d'identité et de la carte électorale de leur ancien domicile.



**Elections Européennes, le dimanche 09 juin 2023, de 8h à 20h.**

- **Cartes d'identités et passeports :**

Cette démarche se fait à la mairie de LA FERTE BERNARD uniquement sur RDV en appelant le 02 43 60 72 72, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

**Attention :** Les délais de prise de RDV et de délivrance des documents sont assez longs.

- **JAPD – Journée d'Appel de Préparation à la Défense :**

Les jeunes (**garçons et filles**) sont tenus de **se faire recenser dès le jour de leurs 16 ans et au plus tard à la fin du mois suivant**, à la mairie en se munissant du livret de famille des parents.

L'attestation de recensement sera exigée lors des inscriptions au permis de conduire, aux examens ou concours, ...

**Attention :** Aucune copie ne pourra être fournie en cas de perte de l'original !!

**Rappel :** Le correspondant Défense sur notre commune est M. Guillaume WAGNER.



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

- Adresse : 25, rue Jean Courtois – 72400 LA FERTE BERNARD
- Téléphone : 02 43 60 72 71
- Mail : [contact@huisne-sarthoise.com](mailto:contact@huisne-sarthoise.com)
- Site internet : [www.huisne-sarthoise.com](http://www.huisne-sarthoise.com)

- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :**

Ce document est la référence à suivre depuis le 08 février 2021 pour toutes les règles d'urbanisme et ce **pour l'ensemble des 33 communes de l'Huisne Sarthoise.**

Ce document précise les règles d'urbanisme pour les nouvelles constructions, les agrandissements, ... ainsi que les **zones constructibles ou non**. Il précise également les obligations pour la réalisation des espaces verts et le classement des espaces boisés.

**Tout arrachage de haies et toute coupe d'arbres à hautes tiges est soumis à autorisation.**

Lors de travaux extérieurs (modification de la façade, modification de la toiture, piscine, ...), ou de construction nouvelle (destiné à l'habitation, pour un garage ou un abri de jardin, ...), **il est obligatoire de déposer en mairie soit un permis de construire soit une déclaration préalable de travaux avant tout commencement des travaux.**

Pour en savoir plus : <https://www.huisne-sarthoise.com/le-plan-local-durbanisme-intercommunal/>

- **Perche Émeraude, la marque de notre territoire :**

Pour accompagner le développement de sa marque de territoire, l'intercommunalité a décidé de la doter de nouveaux outils de communication.

### **Promotion sur le territoire**

Au cours de l'été, toutes les communes du territoire le souhaitant ont positionné deux panneaux à des endroits stratégiques afin que les habitants puissent s'approprier la marque Perche Émeraude tout en permettant à chaque personne traversant le territoire d'en découvrir le nom.

L'installation de cinq grands panneaux d'entrée sur le territoire est également prévue au cours du premier semestre 2024 sur les principaux axes routiers afin d'informer les usagers qu'ils entrent en Perche Émeraude.

### **Promotion hors du territoire**

L'un des nombreux objectifs de la marque étant d'attirer des jeunes actifs, de nouvelles entreprises, des familles, des professions libérales... un site internet a été créé pour mettre en avant les atouts du territoire et faciliter l'accompagnement des entreprises souhaitant s'y implanter : [www.perchemeraude.com](http://www.perchemeraude.com)





- **Guichet unique de l'habitat : augmentation importante des aides financières de l'Anah :**

En février 2023, la Communauté de communes a lancé le guichet unique de l'habitat, un service global de rénovation de l'habitat, avec l'objectif de participer à l'amélioration des logements privés de l'Huisne Sarthoise.

Ouvert à tous les propriétaires privés, indépendamment de leurs revenus, ce service permet d'obtenir des conseils et des subventions pour les travaux d'amélioration de son logement principal. Les travaux concernés sont la réhabilitation de logement dégradé ou vacant, l'amélioration de la performance énergétique, l'adaptation d'un logement à la perte d'autonomie.

L'Agence nationale de l'habitat (Anah), MaPrimeRénov', la Région Pays de la Loire, le Département de la Sarthe, les caisses de retraites, les fournisseurs d'énergie et la Communauté de communes sont les financeurs possibles de cette opération.

### **Jusqu'à 90 % d'aide**

L'Anah a décidé une augmentation de ses subventions. Ainsi, pour les profils très modestes par exemple, le montant des aides pour une rénovation énergétique globale peut atteindre jusqu'à 85 ou 90 % d'un total plafonné à 70 000 €.

Pour ceux intermédiaires, le taux de subvention peut atteindre jusqu'à 60 %.

Afin de connaître votre éligibilité et les travaux pouvant faire l'objet de subventions, prenez contact avec INHARI.

### **Permanences**

Chacun pouvant être éligible, toutes les personnes intéressées peuvent prendre rendez-vous avec les conseillers Habitat d'INHARI, Accompagnateur Rénov' mandaté par la Communauté de communes, dans le cadre de permanences.

- Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise - 25 rue Jean Courtois : les lundis de 9 h 30 à 12 h, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois de 14 h à 16 h 30.
- Mairie de La Chapelle-Saint-Rémy - 2, rue des lilas : les 2<sup>e</sup> jeudis du mois de 14 h à 16 h 30.
- Mairie de Montmirail - 11 place du Château : les 4<sup>e</sup> jeudis du mois de 14 h à 16 h 30.

Prise de rendez-vous : 02 61 67 18 75

**Attention : Ne pas débiter les travaux avant le dépôt des dossiers de demande de subventions.**

### **Quelques chiffres**

Depuis le 1er février 2023 :

- 3 798 561 € de travaux ont été réalisés
- 1 150 988 € d'aides ont été accordées
- 158 rendez-vous lors des permanences
- 148 dossiers ont été pris en charge
- 28 dossiers « énergie »
- 70 visites de logements



- **Centre aquatique, livraison attendue en automne 2024 :**

Équipement sportif et de loisirs très attendu par les habitants, le centre aquatique intercommunal devrait ouvrir ses portes début 2025. Situé dans le centre-ville de La Ferté-Bernard, il remplacera deux équipements vieillissants : la piscine plein-air et la piscine couverte qui ne répondaient plus aux attentes des usagers.

La démolition de l'ancienne piscine extérieure a été réalisée au cours du dernier trimestre 2022 et le chantier a proprement parlé a démarré début janvier 2023. Aujourd'hui, les fondations et le sous-sol, qui abrite notamment les locaux techniques, sont terminés. Les dalles et parois des différents bassins sont également achevés et l'élévation des murs du rez-de-chaussée est en cours. Suivront les travaux de charpente, de couverture, d'aménagements intérieurs et extérieurs.

### **Les prestations**

Le futur centre aquatique pourra accueillir jusqu'à 615 personnes et proposera une offre adaptée à ses différents publics : scolaires, associations, familles, sportifs...

Le bassin de 25 x 12,5 m aura des vocations sportives et éducatives alors que le bassin multifonction, doté d'un couloir de marche, de plaques à bulles, de jets massants, sera plutôt dédié à une pratique « loisir ». Les plus jeunes profiteront d'une pataugeoire agrémentée d'une aire de jeux. Un toit escamotable permettra de profiter de bassins découverts en période estivale.

Un espace bien-être proposera sauna, hammam, douches massantes, lits massants, grottes de sel ainsi qu'une zone de repos avec tisanerie. Plage végétale et jeux aquatiques assureront la convivialité des abords du centre aquatique.

### **Les financeurs**

Budget des travaux : 13 493 998 € HT

#### **Subventions :**

État :

- Centre National de Développement du Sport : 650 000 €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux : 500 000 €
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 1000 000 €

Région :

- Contrats Territoires-Région 2020 : 1 601 584 €

Département :

- Programmes moyens et grands équipements sportifs : 70 000 €
- Fonds de Relance Territoires : 178 172 €

La Ferté-Bernard :

- Cession de l'emprise foncière pour 200 € symboliques





- **L'Hébergement Temporaire chez l'Habitant :**

Un dispositif d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (HTH) est proposé aux jeunes de 15 à 30 ans qui souhaitent être hébergés à proximité de leur lieu de travail ou de formation.

### **Habitant volontaire**

L'hébergement se fait chez un habitant volontaire du territoire, dans une chambre ou une annexe meublée de l'habitation avec accès à une salle de bain et une cuisine privative ou commune. L'hébergeur bénéficie d'une indemnité de séjour et partage une expérience enrichissante.

Vous êtes propriétaires d'un logement disposant d'une chambre meublée avec salle de bain et accès à une cuisine ? Contactez l'association Le Flore Habitat pour échanger par téléphone, puis convenir d'un rendez-vous à votre domicile.

### **Les hébergés**

Les jeunes bénéficiaires de ce service sont âgés de 15 à 30 ans et sont en situation de formation, de stage, d'apprentissage ou en mobilité professionnelle. Le coût est abordable pour les jeunes, qui sont parfois obligés de cumuler deux lieux d'hébergements (lieu de formation / lieu de stage ou apprentissage), soit 15 à 17 € par nuit - plafonnement à 270 € par mois. Le préavis de départ est d'une nuit.

Contact : Association Le Flore Habitat Jeunes - 02 43 81 27 55

- **Quatre antennes France services sur le territoire :**

Toutes les personnes souhaitant être aidées pour déclarer leurs revenus, demander une aide au logement, préparer leur retraite, faire face à un litige... peuvent rencontrer les conseillères France services. Chacune des 33 communes du territoire est située à moins de 12 minutes en voiture d'une des quatre antennes de l'intercommunalité.

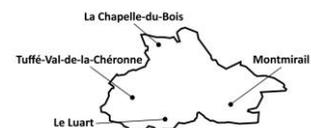
Ces professionnelles répondent aux questions et peuvent accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et/ou en ligne. Elles travaillent avec neuf partenaires : La Poste, Pôle emploi, Caisse des allocations familiales, Caisse primaire d'assurance maladie, Caisse d'assurance retraite et de santé au travail, Mutualité sociale agricole, Ministères de l'Intérieur et de la Justice et Direction Départementale des finances publiques (DDFIP). A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, deux nouveaux partenaires rejoindront le réseau : l'Agence Nationale de l'Aménagement et de l'Habitat (ANAH) et le Ministère de la transition énergétique.

Les conseillères France services, Gaëtani Fabre, Noëllie Montoire et Aurore Brienne, vous accueillent :

- Tuffé-Val-de-la-Chéronne (Mairie - 2, rue des Noyers), le lundi de 10h à 13h et de 14h à 17h
- Le Luart (Mairie - 6, rue Roland du Luart), le mardi de 10h à 13h et de 14h à 17h
- La Chapelle-du-Bois (Bibliothèque - 2, rue de Mamers), le jeudi de 10h à 13h et de 14h à 17h
- Montmirail (Mairie - 11, place du Château), le mercredi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h

### **Prise de rendez-vous conseillée.**

Contact : 02 59 29 07 48, [franceservices@huisne-sarthoise.com](mailto:franceservices@huisne-sarthoise.com)





- **Le Relais Petite Enfance, un lieu pour les familles et les assistants maternels :**

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les assistant(e)s maternel(le)s.

Les parents peuvent se renseigner sur les différents modes d'accueil pour le jeune enfant et être accompagnés lorsqu'ils ont recours à un(e) assistant(e) maternel(le) ou garde d'enfant à domicile.

### **Information et accompagnement des familles**

Les animatrices, Fabienne Le Meur et Chloé Leroy, reçoivent les familles sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis après-midi et les mercredis matin, dans les Pep's situés au 20, place Saint-Julien à La Ferté-Bernard et au 5, chemin des écoliers à Tuffé-Val-de-la-Chéronne

### **Soutien des assistants maternels**

Les assistant(e)s maternel(les) s'y retrouvent pour échanger, être informés et participer aux ateliers « jeux et rencontres » avec les enfants accueillis. Ces ateliers sont également itinérants sur plusieurs communes du territoire : Avezé, Cherré-Au, Lamnay, La Chapelle-du-Bois, Saint-Maixent et Sceaux sur-Huisne. Des animations ponctuelles sont aussi proposées : visite de la Chèvre-Rie de Théligny, activités au centre équestre les Mille sources à Saint-Maixent, spectacle au Centre Musical de Roussigny à Saint-Ulphace, animations à la médiathèque-ludothèque de La Ferté-Bernard, expositions au centre culturel de La Laverie, activités aux jardins des amis de l'abbaye de Tuffé, séances d'éveil musical avec une musicienne, ...

Un nouveau service pour les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s : « prêt de matériel de puériculture ». Les professionnel(le)s pourront emprunter, sur une période de 3 mois renouvelable une fois et à titre gratuit, des équipements : chaise haute, lit pliant en bois avec matelas, poussette et siège auto.

Le RPE informe également les personnes intéressées par les métiers de la petite enfance (assistant(e) maternel(le), accompagnant éducatif petite enfance, ...).

**Plus de renseignements :** 02 43 93 07 07 ou [relaispetiteenfance@huisne-sartheois.com](mailto:relaispetiteenfance@huisne-sartheois.com) / [huisne-sartheois.com/petiteenfance](http://huisne-sartheois.com/petiteenfance)





## SERVICES POUR LES HABITANTS

- **Action en faveur des jeunes :**

Pour bénéficier des activités présentes sur le territoire communautaire, une aide est proposée à nos jeunes.

Elle est de **40€/an avec un minimum de 10€ pour les scolaires et les étudiants jusqu'à 25 ans** sur présentation de la facture acquittée de l'organisme ainsi que d'un RIB de la famille.

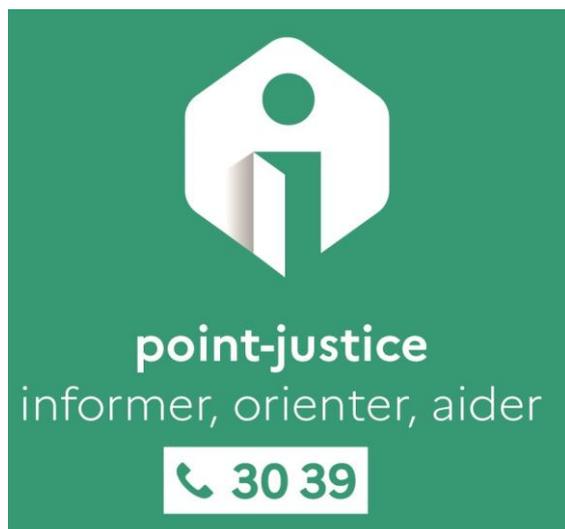
- **Secours Populaire :**

La permanence a lieu le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois dans la salle municipale.

- **Point Justice :**

Nous souhaitons porter à votre connaissance deux initiatives récentes du **Ministère de la Justice** visant à renforcer la lisibilité et l'accessibilité du réseau national de l'accès au droit. En effet, l'ensemble des lieux d'accès au droit (autrement dit les permanences juridiques) pilotés par les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) sont désormais réunis **sous une seule et même appellation : POINT JUSTICE**, repérable au moyen d'un logo unique.

Aussi, un **numéro unique de l'accès au droit est mis en service, le 30 39**, numéro national et gratuit.





- **ENEDIS :**

Plusieurs informations à vous communiquer concernant ce fournisseur d'électricité :

- « ENEDIS à mes côtés », est le nom d'une application gratuite (disponible sur smartphones ou tablettes) qui permet en temps réel de contacter les services de dépannage, le service client, d'obtenir des informations en cas de panne, les délais de rétablissement, ...
- L'élagage aux abords des lignes électriques est indispensable pour éviter les accidents. L'absence d'entretien peut occasionner des ruptures de câbles et des coupures de courant.

**En tant que propriétaire ou occupant d'un terrain sur lequel sont implantés des arbres, vous avez la responsabilité d'élaguer les branches** qui surplombent les ouvrages électriques situés sur le domaine public.



## SALLE MUNICIPALE

La salle municipale est à votre disposition pour vos repas en famille ou entre amis.

D'une **capacité maximale de 30 personnes**, elle est dotée d'une cuisine spacieuse avec un équipement fonctionnel.



Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Salle :

- Habitants de la commune, pour le week-end : 205 euros
- Habitants hors commune, pour le week-end : 308 euros
- Pour tous, 1 jour en semaine (du lundi au jeudi), hors jour férié : 123 euros

Forfait chauffage : 35 euros

Vaisselle : 0,20 euros pièce





## SYVALORM – ORDURES MÉNAGÈRES ET DIVERSES COLLECTES

### • Jours de collecte :

Elle a lieu le mardi des semaines impaires pour toute la commune.

**Sauf** pour la route communale VC 101 du lieu dit « La Roche » jusqu'au lieu dit « Les Braudières » où elle a lieu le lundi des semaines paires.

**Rappel :** veuillez sortir vos conteneurs et sacs jaunes la veille au soir et rentrer votre conteneur après la collecte.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au livret « Syvalorm infos » joint à ce bulletin municipal.

### Diverses collectes sur votre commune :

- **Pour le verre et le papier :** des conteneurs sont à votre disposition à proximité de la mairie
- **Pour les piles usagées :** un collecteur est à votre disposition à l'accueil de la mairie

### Rappels :

- Utiliser des sacs jaunes pour transporter des déchets verts ou autres est une infraction au règlement de collecte.
- On ne peut accéder à la déchetterie, uniquement muni d'une carte d'accès nominative.
- Tout abandon ou dépôt illégal de déchets expose son auteur à une amende pouvant atteindre 1500 € avec confiscation du véhicule en vertu des articles R632-1 et R635-8 du Code Pénal.

## **A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, il sera obligatoire de trier ses biodéchets**

**SYVALORM**  
SYNDICAT DE VALORISATION  
DES ORDURES MÉNAGÈRES  
www.syvalorm.fr

**L'ACTU DÉCHETS N° 5**

### LES BIODÉCHETS\*

**Les trier devient obligatoire en 2024**

#### Compostage individuel

- En tas
- Au pied des plantations
- En composteur

**COMPOSTEURS en vente auprès du SYVALORM :**  
Rendez-vous sur notre site, onglet : « mes démarches »

**2 modèles disponibles :**  
Bois : 300l (72Hx70L cm) - 25 €  
Plastique recyclé : 650l (85Hx120L cm) - 30 €

**Transformer ses déchets organiques en matière fertilisante :** un geste écologique et économique  
Composter permet de **réduire ses ordures ménagères de 30%**

**Compostage partagé**

Le SYVALORM se prépare à développer les projets de compostage partagé dans les bourgs, quartiers, bas d'immeubles...

4 sites pilotes, à Saint-Arnoult, Villaines-la-Gonais, Mondoubleau et Troo sont entrés en phase de tests avant un plus large déploiement sur l'ensemble du territoire.

Afin d'accompagner l'installation, et d'assurer un suivi des sites de compostage partagé, le SYVALORM a conclu un partenariat avec l'association « ATHENA » basée à Sargé-sur-Braye  
<https://www.asso-athena.fr/>

#### Quelles solutions ?

Composter ses biodéchets est possible en maison individuelle, avec ou sans jardin, et même en habitat collectif ou en résidence !

Les déchets « compostables » collectés avec les ordures ménagères c'est fini !

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Obligations réglementaires sur le tri à la source des biodéchets\* pour tous en Europe (Loi AGECC – 02/2020)

\*biodéchets : déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables

#### Comment créer un site de compostage partagé ?

- Vous êtes un(e) habitant(e) intéressé(e) par l'installation d'un site de compostage partagé dans votre quartier, votre résidence privée... ?
- Ou bien vous êtes élu(e) et souhaitez en installer un sur votre commune ?

Vous pouvez contacter directement l'association ATHENA par mail à [compost@asso-athena.fr](mailto:compost@asso-athena.fr) ou par téléphone au 06 13 50 50 89.  
Le TOUT est pris en charge par le SYVALORM !

Don de ses biodéchets à un voisin  
Adoption de 2 ou 3 poules ?  
Le déploiement des sites de compostage partagé sera progressif et nécessitera plusieurs années !



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **La sécurité par tous et pour tous :**

Vous pouvez bénéficier de l'opération « tranquillité vacances » en signalant votre absence à la gendarmerie de LA FERTE BERNARD afin de mettre en place une surveillance de votre domicile.

**Quelques précautions à prendre en votre absence :**

- Faire suivre son courrier ou le faire prendre par une personne de confiance
- Ne pas mettre de message indiquant votre absence sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux
- Placer vos bijoux et objets de valeur en lieu sûr

**Contre les vols à la fausse identité :**

- Se méfier des faux employés des Eaux, des Télécoms, d'ENEDIS, de la Poste, des faux gendarmes, pompiers ou policiers, du Syvalorm, ...
- Toujours demander à voir la carte professionnelle et ce même si la personne est en uniforme
- Ne pas laisser pénétrer les démarcheurs dans votre domicile
- Ne signer aucun papier

**N'hésitez pas à signaler tout comportement suspect à la mairie ainsi qu'à la gendarmerie en faisant le 17**

- **Femmes victimes de violence :**

Les femmes victimes de violences peuvent contacter le **3919**.

Gratuit et anonyme, ce numéro a un rôle d'écoute, d'informations et d'orientation.

C'est également le numéro national de référence pour toutes les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles et/ou psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement, ...

**Attention :** ce numéro n'est pas un numéro d'urgence, il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Tandis que le « 17 » permet en cas de danger immédiat d'appeler la gendarmerie.

- **Allo Enfance en danger :**

Si vous êtes témoins d'une maltraitance infantile, vous pouvez contacter le **119**.

C'est un numéro gratuit qui est dédié à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être où des écoutants professionnels se relayent pour répondre aux appels.

Si la situation d'un enfant vous préoccupe, vous pouvez en faire part à un écoutant sans nécessairement avoir des preuves. Cet appel est confidentiel et peut être anonyme si vous le souhaitez, toutefois un juge peut décider de lever l'anonymat en cas de suite, c'est pourquoi à chaque appel le numéro de téléphone est relevé.

- **Harcèlement et Cyber Harcèlement : 3018**



## INFORMATIONS MÉDICALES

- **Maison médicale de garde :**

- Adresse : à proximité de l'hôpital Paul Chapron – avenue Pierre Brûlé – 72400 LA FERTE BERNARD
- Téléphone : 116 117

Des médecins généralistes assurent des gardes :

- En semaine de 20h00 à minuit
- Le samedi de 12h00 à minuit
- Le dimanche et les jours fériés de 8h00 à minuit

**Dans un premier temps, ne pas se déplacer.**

**Appelez le 116 117 qui est réservé à la médecine de garde.**

**Faire le 15 en cas d'urgence.**

- **Dons du sang :**

Tous les mois, une collecte de sang est organisée aux Halles Denis Béalet de LA FERTE BERNARD.

Les dates sont affichées à l'extérieur de la mairie, au niveau de l'abri bus.



## INFORMATIONS DIVERSES

- **Défibrillateur :**

Il est installé sur le mur du préau, à proximité de la salle municipale.

- **Commerce ambulant :**

L'épicier « Lionel » passe dans notre commune tous les mercredis matin.  
Vous pouvez le contacter au 06 36 36 86 14.

- **Dates et horaires des permanences des élus :**

Les permanences des élus départementaux et du député sont notées sur le panneau d'affichage de l'abribus.

Pour rappel ce sont :

- Mme Marie-Thérèse LEROUX : Vice Présidente du Conseil Départemental
- M. Jean-Carles GRELIER : Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de la Sarthe et Conseiller Départemental

- **Appel à idées :**

Plusieurs projets sont à l'étude :

- ✓ La création d'un verger solidaire sur le terrain à proximité de la station d'assainissement des eaux usées
- ✓ Une randonnée pédestre alliant sport et écologie, avec en objectif premier, faire le tour de la commune pour en connaître ses limites et ramasser les déchets présents (trop souvent) sur le bord de nos routes et chemins
- ✓ La fabrication des nichoirs pour lutter contre la prolifération des insectes nuisibles en attirant moineaux et mésanges

- **Catastrophes naturelles :**

Si vous constatez de très grosses fissures sur les murs de vos maisons, il faut venir se faire connaître à la mairie le plus rapidement possible afin de compléter une déclaration pour transmettre aux services de l'État.

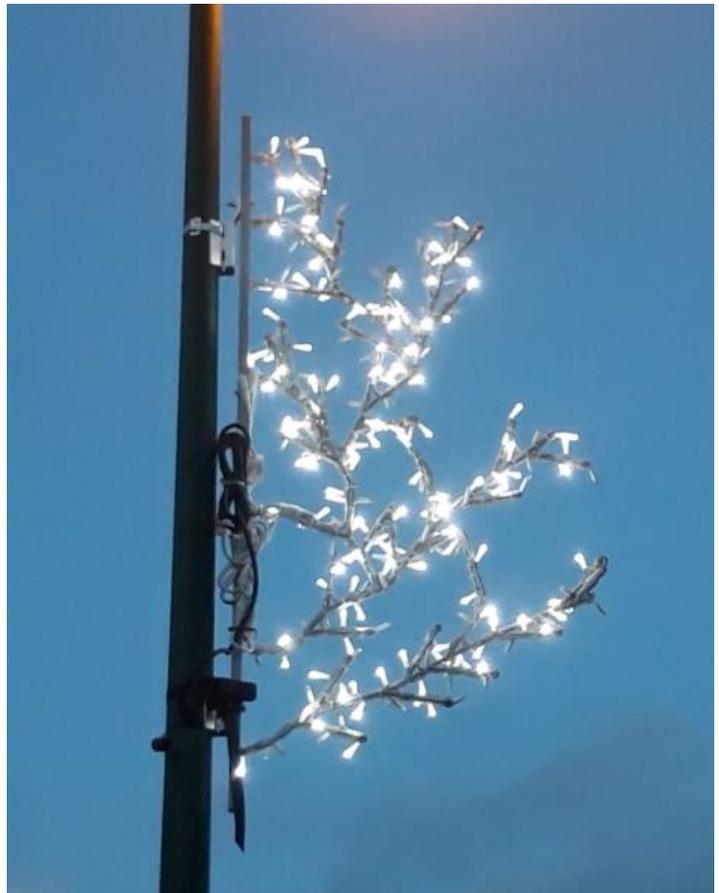
A savoir : la commune est adhérente à l'association « Catastrophes Naturelles Maisons Fissurées » du Département de la Sarthe.



- **Décorations de Noël pour la commune :**

Cette année, les illuminations des candélabres, sont allumées depuis le 05 décembre.

Les décorations extérieures ont été installées par le Conseil Municipal le samedi 09 décembre.





## ENTREPRISES PRÉSENTES SUR NOTRE COMMUNE

- **Les Trois Merlettes de Villarceau, chambres d'hôtes :**

Mr NEVEU vous propose 3 chambres d'hôtes.

- Adresse : Villarceau – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 06 30 58 79 08



- **Haras de La Pelois :**

Nous avons la chance d'avoir sur notre commune un centre équestre muni d'un poney club ainsi que d'un cheval club.

Vous pouvez y trouver une pension pour les chevaux, de l'élevage, de la vente de chevaux et de poneys.

Vous pouvez y faire des balades en poneys ou organiser des journées anniversaires.

Labellisé École Française d'Équitation, il est ouvert 7 jours / 7.

Une section Sport Étude est également accessible de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale.

- Adresse : La Pelois – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 06 84 59 26 20
- Site internet : [www.harasdelafois.com](http://www.harasdelafois.com)





- **Ferme de La Vallée :**

Lucas PARIS est un jeune agriculteur installé à la ferme de La Vallée suite au départ à la retraite de Philippe et Evelyne PARIS.

Il a eu le 5<sup>ème</sup> prix d'installation des jeunes agriculteurs de la Sarthe 2023 décerné par la SAFER Pays de la Loire sur 90 participants.

Pour ce concours, il fallait qu'il explique son installation et ses motivations, le tout étant présenté à un jury départemental avant délibération.

Félicitations à lui !

- **Pauline BOURLIER, jeune céramiste :**

Installée depuis peu à Saint Martin des Monts, Pauline a créé « PAUSE Céramique ». Diplômée du CAP Tournage en céramique, elle imagine et fabrique artisanalement des poteries utilitaires et décoratives en grès.

Elle nous explique : « La première étape est le tournage : après un pétrissage pour enlever les bulles d'air, je tourne la forme de la pièce (tasse, vase, bol...).

Je laisse sécher doucement jusqu'à la consistance 'cuir', puis je réalise le "tournassage". Cela consiste à enlever de la matière au niveau du pied pour dessiner la forme finale. C'est à ce moment-là que je signe la pièce. Quand elle est entièrement sèche, la pièce cuit une première fois à 980°C. Cette cuisson dite de "dégourdi" permet de solidifier la pièce, tout en la gardant poreuse. Je nettoie ensuite la pièce pour enlever la poussière potentielle puis je l'émaille avec des émaux (mélanges liquides colorés) confectionnés par mes soins à l'atelier. Après une seconde cuisson à 1280°C, la terre n'est plus poreuse et l'émail est vitrifié. Pour terminer, je ponce légèrement la pièce avant de vous la proposer. »



Ses présences :

Sur son stand :

- A La Ferté Bernard, au centre culturel de La Laverie, le samedi 2 décembre.
- A Nogent-le-Rotrou, à la Biocoop, le samedi 9 décembre.
- Au Mans, au marché des potiers en centre-ville, les vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 décembre.

En boutique :

A La Ferté-Bernard :

- au restaurant Le Bacchus, dès le 10 novembre.
- à l'épicerie fine Au Pays des Saveurs, tout le mois de décembre.

A Bellême, dans la boutique éphémère Band of Perchés du 14 au 24 décembre.

Pour toute demande, vous pouvez contacter Pauline au 06.42.51.52.55, par mail :

[bourlier.64@gmail.com](mailto:bourlier.64@gmail.com), sur Instagram : [pause\\_ceramique](#) ou sur Facebook : [PAUSE Céramique](#)



## INFORMATIONS SUR NOS AMIES LES BÊTES

- **Pour les chats :**

Il est rappelé aux propriétaires qu'ils sont dans l'**obligation de les faire identifier**.

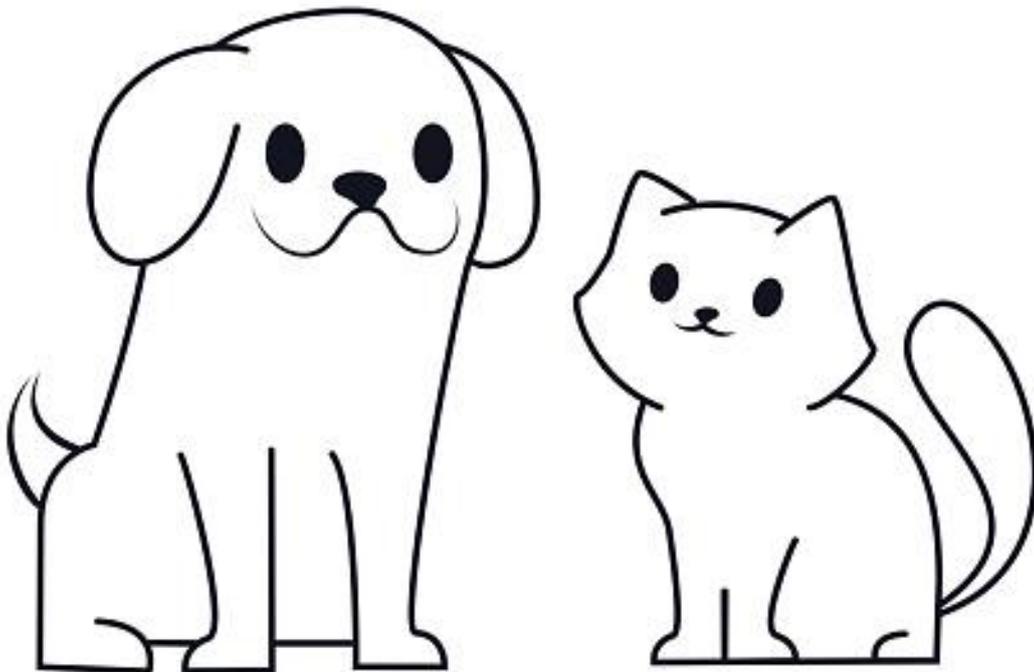
Pour éviter une surpopulation, vous pouvez les faire stériliser. Nous vous rappelons qu'une chatte peut avoir 2 portées par an et jusqu'à 4 ou 5 chatons par portées.

- **Pour les chiens :**

Rappelons que la **divagation des chiens est formellement interdite** sur la voie publique.

Les propriétaires sont passibles d'une amende pour le non ramassage des déjections de leurs animaux.

De même qu'ils sont aussi passibles d'une amende et leur responsabilité est engagée en cas d'accident causé par l'animal.

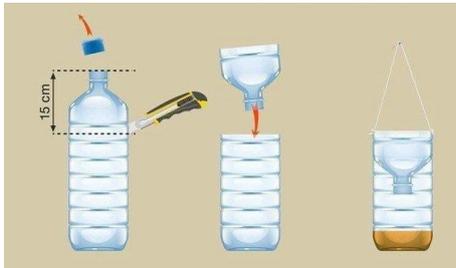




## CONVENTION ALLO GUÊPES

Pour éviter d'avoir chez soi un nid de frelons, il est recommandé de poser des pièges du mois de mars jusqu'aux premières gelées.

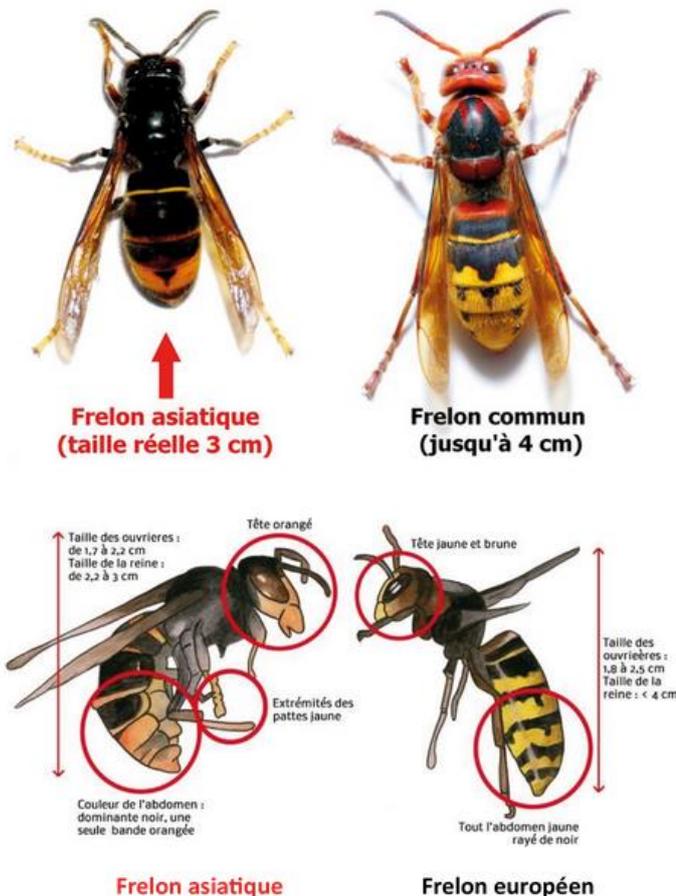
Pour ce faire, coupez une bouteille en deux, mettez à l'intérieur un mélange composé de 3 ingrédients indissociables : 1/3 de bière brune, 1/3 de sirop de cassis et 1/3 de vin blanc (ce dernier évitera de prendre au piège les abeilles qui nous sont très utiles).



Mais, si malgré tous vos efforts, des nids s'implantent, vous pouvez faire appel à M. LEVEQUE Stéphane de la société Allo Guêpes avec qui le Conseil Municipal a passé une convention.

- **Si l'intervention se passe sur le domaine public, la commune prendra la totalité de la facture à sa charge.**
- **Si l'intervention se passe sur le domaine privé, la commune prendra alors 90 % de la facture à sa charge avec un montant maximum de 150 €.**

Mais vous vous dites sûrement : comment faire la différence entre les deux espèces de frelons : l'Européen et l'Asiatique ? Voici la réponse en image :





## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### Mairie :

- Adresse : 2, rue de Belle-Vue – 72400 SAINT MARTIN DES MONTS
- Téléphone : 02 43 93 57 84
- Mail : commune-de-st-martin-monts@orange.fr
- Site internet : <https://www.saint-martin-des-monts.fr/>
  
- Jours et heures d'ouverture :
  - Le mercredi de 13h30 à 17h30
  - Le vendredi 14h30 à 18h00
  - Une permanence du maire et des adjoints : un samedi par mois **sur RDV**



**Attention :** fermeture de la mairie pour les fêtes de fin d'année du samedi 23 décembre 2023 au mardi 02 janvier 2024 inclus.

Réouverture le mercredi 03 janvier 2024.

### Numéros d'urgence :

- Pompiers : 18
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15 ou 112
- Maison médicale de garde : 116 117
- Pharmacie de garde (après 20h) : 0825 120 304
- Centre hospitalier de LA FERTE BERNARD : 02 43 71 61 51
- Alerte terrorisme : 197
- Centre antipoison et toxico vigilance – ANGERS : 02 41 48 21 21
- Info drogue : 02 43 71 84 14
- Information COVID : 0 800 130 000
- Harcèlement et Cyber Harcèlement : 3018

### Numéros utiles :

- ENEDIS – dépannage électricité : 09 72 67 50 72
- Véolia – service des eaux : 09 69 32 35 29
- Service social de LA FERTE BERNARD – Espace Ariane : 02 43 60 79 30
- Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise : 02 43 60 71 72
- SYVALORM : 02 43 35 86 05
- Relais Petite Enfance (ex RAMPE) : 02 43 93 07 07



**INVITATION CEREMONIE DES VOEUX**

La cérémonie des vœux se déroulera **le samedi 13 janvier à 16h** dans la salle municipale.

Ce coupon réponse sera à déposer au plus tard le vendredi 05 janvier 2024 en mairie.



Cérémonie des vœux

Monsieur et/ou Madame .....

Sera(ont) présent(s)  
Nombre de personne(s) présente(s) .....

Ne sera(ont) pas présent(s)